

LE PROMOTEUR ET LA BDEAC

Communication n°4

« La prise en compte des Aspects juridiques et contractuels dans le cycle des projets à la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) »

Par Jacques KWACHIL NGOUVALA
Juriste

Plan de présentation

- I. Les Aspects juridiques pendant l'instruction du projet (préparation, évaluation)
- II. Les aspects juridiques durant la phase contractuels (négociations, approbation, signature de la convention de prêt, suivi de l'exécution du projet, etc.....)
- Conclusion

I – Les Aspects juridiques pendant l'instruction du projet

A. Les aspects juridiques extérieurs à l'entreprise

- Les Priorités arrêtées par le gouvernement;
- Les Mesures incitatives pour attirer les investisseurs dans les secteurs prioritaires (charte des investissements, lois des finances du pays, Code des impôts etc....);
- La Réglementation sectorielle (lois & règlements spécifiques au secteur dans lequel le projet est envisagé);
- Le régime foncier applicable dans le pays
- Conventions et traités internationaux applicables

Les aspects juridiques pendant l'instruction du projet (suite)

B. Les aspects juridiques spécifiques à l'entreprise et au projet

- L'immatriculation au RCCM (greffe du Tribunal du Commerce);
- Le contenu des statuts (nature et forme de la société, objet social, organes et processus décisionnel);
- Capital social et Actionariat (évolution du capital social, types d'apports et réalité des libérations);
- Statut particulier (convention d'établissement, autorisations particulières (tourisme, industries chimiques, obligations découlant d'un cahier de charges défini par l'État);
- Management (adéquation entre profils et responsabilités, agréments, effectifs et plan d'effectifs, organigramme, etc...)
- Patrimoine de la société (consistance et Réalité!!!!!!!!!!)
- Les autres exigences légales spécifiques au secteur (Tourisme & Hôtellerie; Éducation Supérieure privée).

II. Les aspects juridiques pendant la phase contractuelle

A. Les aspects juridiques pendant la phase précontractuelle (négociations & approbation)

- L'autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties;
- Les personnes autorisées à négocier;
- Négociations de la convention de financement
- Paraphe de la Convention de financement & signature du PV des négociations.

II. Les aspects juridiques pendant la phase contractuelle (suite)

B. La signature de la convention de financement et suivi du projet

- Les garanties acceptées par la BDEAC;
- La constitution notariée des garanties est préalable à tout décaissement;
- L'avis juridique & le règlement des conflits
- La passation des marchés financés avec les fonds du prêt.
- Les rapports d'exécution du projet
- Les missions de suivi de la BDEAC;
- Les missions d'audit de la BDEAC

Les modalités de décaissements

- Les décaissements sont progressifs!!!!!!
- Paiement direct aux fournisseurs
- Remboursement de dépenses effectuées par le promoteur (uniquement après avis de non objection de la BDEAC)
- Avance: procédure exceptionnelle

Conclusion

- Bien qu'étant une émanation des États, la BDEAC ne fait pas l'aumône, elle travaille avec les opérateurs économiques sur une base

contractuelle;

- Tout manquement par l'emprunteur, à l'une quelconque de ses obligations contractuelles librement négociées, peut entraîner dénonciation de la convention de financement et recouvrement forcé par voie de droit.
- **Je vous remercie**